



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N° 050/2022
SÉANCE N° 4 DU 30 JUIN 2022

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI) – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

À la date mentionnée ci-dessus, le conseil communautaire, légalement convoqué le 22 juin 2022, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures, à l'hôtel communautaire, sous la présidence de Monsieur Florian Bercault, président.

Étaient présents

Christian Lefort (jusqu'à 20 h 25), Anthony Roullier, Damien Richard (jusqu'à 20 h 02), Loïc Broussey, Patrick Péniguel, Jocelyne Richard, Jérôme Allaire, Jean-Louis Deulofeu, Hervé Lhotellier (jusqu'à 19 h 27), Florian Bercault, Isabelle Eymon, Bruno Bertier, Marie Boisgontier, Patrice Morin, Antoine Caplan, Éric Paris (jusqu'à 19 h 51), Béatrice Ferron, Geoffrey Begon, Bruno Fléchar, Nadège Davoust, Céline Loiseau, Guillaume Agostino, Georges Hoyaux, Catherine Roy, Paul Le Gal-Huaumé, Christine Droguet (à partir de 18 h 38), Noémie Coquereau, Samia Sultani, James Charbonnier, Marie-Cécile Clavreul, Vincent D'Agostino, Chantal Grandière, François Berrou, Nicole Bouillon jusqu'à 21 h 02), Jean-Pierre Thiot, Bernard Bourgeois, Sylvie Vielle (jusqu'à 20 h 38), Guy Toquet, Christine Dubois, Julien Brocaill, Vincent Paillard (jusqu'à 18 h 55), Éric Morand, Fabien Robin, Yannick Borde, Christelle Alexandre, Louis Michel, Marcel Blanchet, Olivier Barré (jusqu'à 20 h 19) et Michel Rocherullé (jusqu'à 19 h 57).

Étaient absents ou excusés

Sébastien Destais, Annette Chesnel, Nicolas Deulofeu, Gérard Travers, Mickaël Marquet, Michel Paillard.

Étaient représentés

Gwenaël Poisson a donné pouvoir à Sylvie Vielle, Fabienne Le Ridou a donné pouvoir à Samia Sultani, Jean-Marc Coignard a donné pouvoir à Christian Lefort, Jean-Bernard Morel a donné pouvoir à Patrick Péniguel, Isabelle Fougeray a donné pouvoir à Christine Dubois, Lucie Chauvelier a donné pouvoir à Bruno Fléchar, Camille Petron a donné pouvoir à Catherine Roy, Caroline Garnier a donné pouvoir à Georges Hoyaux, Georges Poirier a donné pouvoir à Florian Bercault, Marjorie François a donné pouvoir à Céline Loiseau, Marie-Laure Le Mée Clavreul a donné pouvoir à Antoine Caplan, Kamel Ogbi a donné pouvoir à Patrice Morin, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Didier Pillon a donné pouvoir à Samia Sultani, Pierrick Guesné a donné pouvoir à James Charbonnier, Anne-Marie Janvier a donné pouvoir à Jean-Pierre Thiot, Vincent Paillard a donné pouvoir à Anthony Roullier (à partir de 18 h 55), David Cardoso a donné pouvoir à Jérôme Allaire, Corinne Segretain a donné pouvoir à Yannick Borde, Pierre Besançon a donné pouvoir à Christelle Alexandre, Olivier Barré a donné pouvoir à Isabelle Eymon (à partir de 20 h 19), Dominique Gallacier a donné pouvoir à Louis Michel.

Nicole Bouillon et Jérôme Allaire ont été désignés secrétaires de séance.

Compte-rendu analytique et liste des délibérations affichés le : 5 juillet 2022

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 30 JUIN 2022

ÉLABORATION DU RÈGLEMENT LOCAL DE PUBLICITÉ INTERCOMMUNAL (RLPI) – DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES

Rapporteur : Christine Dubois

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-29 et L5211-1,

Vu le code de l'environnement et notamment l'article L581-14-1,

Vu le code de l'urbanisme et notamment l'article L153-12,

Vu la délibération du conseil communautaire du 28 septembre 2020 prescrivant la révision du règlement local de publicité intercommunal (RLPi) de Laval Agglomération et définissant les modalités de concertation du public et de collaboration avec les communes,

Vu le document relatif au débat sur les orientations du RLPi tel qu'il est annexé à la présente délibération et la présentation qui en a été faite,

Considérant que les communes ont été invitées, par courrier en date du 28 avril 2022, à organiser un débat au sein de leur conseil municipal,

Que les orientations du RLPi doivent être soumises à débat du conseil communautaire, au plus tard deux mois avant l'arrêt de projet,

Que les orientations du RLPi, telles qu'elles sont à ce jour proposées, sont les suivantes :

- Orientation n°1 : Préserver les paysages naturels et urbains,
- Orientation n°2 : Valoriser le paysage urbain des centralités,
- Orientation n°3 : Veiller à la qualité paysagère des zones résidentielles,
- Orientation n°4 : Accompagner une dynamique commerciale des zones d'activités,
- Orientation n°5 : Assurer la visibilité des acteurs économiques locaux, tout en préservant la qualité paysagère des principaux axes du territoire,

Considérant que les conditions pour la mise au débat des orientations du RLPi ont bien été réunies,

Considérant que la présente délibération n'est pas soumise au vote,

Considérant que la présentation des orientations générales du RLPi n'a fait l'objet d'aucune observation,

Après avis de la commission aménagement, habitat, politique de la ville,

Sur proposition du bureau communautaire,

DÉLIBÈRE

Article 1er

Le conseil communautaire prend acte de la tenue ce jour, en séance, du débat portant sur les orientations proposées dans le cadre de l'élaboration du Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi).

Article 2

La tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération à laquelle est annexé un document sur les orientations proposées.

Article 3

La présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de Laval Agglomération et dans les mairies des communes membres.

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs mentionné à l'article R2121-10 du CGCT.

Article 4

Le président de Laval Agglomération ou son représentant est autorisé à signer tout document à cet effet.

Article 5

Le président de Laval Agglomération est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Pour le Président empêché,
La 1ère vice-présidente

Sylvie Vielle